



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018- 19H

Date de la convocation : 22 mai 2018

Présents : Jean-Paul LARDY- Michel BUGAUD- Frédéric WOLFANGEL- Maurice BOCCARD- Thierry BOURNE- André CHABANIS- Stéphanie CREVOULIN- Valérie MAS - Bertrand PRIOUR- Arielle VIDIL

Excusés: Marie Laure CUTELLAS ayant donné pouvoir à Jean-Paul LARDY

Guillaume JORE ayant donné pouvoir à Bertrand PRIOUR

Arnaud BERAT ayant donné pouvoir à Maurice BOCCARD

Alexis GRIFFON ayant donné pouvoir à Michel BUGAUD

Véronique FEDIERE ayant donné pouvoir à Arielle VIDIL

– **Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil**

Demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes sur l'appel à projets "Villages remarquables" pour l'aménagement des places du village. Le montant est estimé à 239 391 €, et le taux de subvention escompté est de 50 %

Ce projet sera examiné en conseil lorsque la réponse à cette demande sera obtenue.

– **Energie:** Déploiement des compteurs LINKY

Jean-Paul LARDY propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

Considérant la forte émotion manifestée par une très grande majorité des habitants d'AILHON face au projet d'installation de compteurs électriques LINKY ces prochains mois et devant l'absence de réponse de la préfecture à son courrier du 8 mars 2018 demandant de lui préciser les contraintes légales relatives à ce dispositif, le conseil municipal d'AILHON, dans l'attente d'une éventuelle réponse des services de l'état, des conclusions des procédures judiciaires engagées par divers organismes, associations, personnalités auprès des juridictions compétentes, demande avec insistance à ENEDIS, au Syndicat Départemental d' Energie de l'Ardèche, de respecter la volonté des abonnés qui refusent l'installation des compteurs électriques contestés.

Vote : pour: 12- Abstention : 3

– **Finances**

– Subvention à l' Amicale du Personnel de la Communauté des Communes Bassin d'Aubenas - AMIBA :

AMIBA est la nouvelle association du personnel des communes de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas .

Le versement d' une subvention d'un montant de 150 € à cette association est adoptée à l'unanimité

– Décision Modificative N°1

Recette à inscrire qui n'était pas connue au vote du budget : Dotation Nationale de péréquation : + 8 951 €

Dépenses : Subvention à l'association AMIBA: 150 €- Reversement au SISAL d'une subvention perçue pour une sortie scolaire à Vogüé: 1 746 €. Frais de notaire pour succession acquisition parcelles boisées (dont 50 % seront pris en charge par le Département) : 1 250 € - Réinstallation logiciel cadastre suite au changement d'ordinateur : 500 €- Dépenses imprévues : 5 305 € (qui pourront être utilisées sur décision ultérieure du conseil municipal).

Cette décision est adoptée à l'unanimité

– **Bâtiments communaux** : Autorisation donnée au maire d'effectuer une Déclaration Préalable de Travaux en vue de la construction d'un WC public

Les locaux ouverts au public doivent être accessibles aux handicapés .

Les toilettes publiques n'étant pas aménageables, il est proposé de construire à côté de l'église de nouvelles toilettes publiques. Ce projet est inclus dans la demande de subvention faite à la région et est donc, à ce titre, susceptible d'être subventionné à 50 %

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer une déclaration de travaux pour la construction de ces toilettes publiques.

Questions diverses:

Cette année, le débroussaillage des abords des routes, n'étant plus pris en charge par la Communauté des Communes sera effectué par un prestataire privé. Les secteurs à visibilité réduite seront faits en priorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.